

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Informatisation des E.P.L.E. et équipement numérique individuel	334

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L.533-1,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment son article L.811-3,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18 octobre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription, à la décision modificative 2022-3, d'une dotation complémentaire de 14 000 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° 334 : « Informatisation des lycées publics et ENI » ;

D'APPROUVER

l'inscription, à la décision modificative 2022-3, d'une dotation complémentaire de 400 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 334 : « Informatisation des lycées publics et ENI » ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 14 000 000 € pour l'acquisition d'équipements numériques individuels destinés aux lycéens ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 400 000 € pour les dépenses de gestion de projet et de logistique du dispositif MonOrdiAuLycée et de maintenance liée aux équipements informatiques s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Eléonore REVEL

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs